

1° Le gouvernement McDonald envoyer à Manitoba, un fanatique et un franco-phobe de la plus belle eau, M. H. J. Clarke, pour y persécuter, en sa qualité de procureur-général, nos compatriotes et co-religionnaires ! Etait-ce là répondre à la bonne volonté et à la soumission loyale des métis au pouvoir fédéral ?

2° Le gouvernement McDonald refuser et négliger d'exécuter ses promesses de pardon. L'amnistie tant désirée et indispensable pour délivrer les métis des serres du fameux Clarke, se faisant attendre pendant trois longues années, un mandat d'arrestation fut lancé contre M. Lépine, qui fut jeté dans les fers pour avoir eu confiance dans l'honneur du gouvernement Canadien, et contre M. Riel qui heureusement put se dérober aux poursuites du fanatisme.

Aujourd'hui, nos frères de Manitoba s'adressent à nous canadiens-français et catholiques pour obtenir justice après la trahison de MM. McDonald, Cartier, Langevin et consorts ?

La nouvelle administration s'est chargée d'aplanir les difficultés et de régler la question à l'avantage de nos compatriotes. Pour les ministres actuels, les promesses et la parole donnée de l'administration, intéressent l'honneur du pays. Le *Globe* de Toronto n'a pas hésité à dire que si l'amnistie avait été promise, on devait l'accorder sans discuter la question au mérite, les nouveaux ministres n'étant responsables des actes de leurs prédécesseurs qu'en autant que l'exécution en est nécessaire pour sauvegarder l'honneur du pays. L'Hon. M. Dorion, le jour de son élection à Napierville, a dit publiquement : " *Nous sommes, mes collègues de la Province de Québec et moi, de tout cœur, en faveur d'une amnistie à M. Riel et aux mépris de Manitoba, et si, comme j'en suis informé croyablement, l'amnistie à été promise, cela influera beaucoup sur la décision du cabinet et contribuera à la faire accorder.*"

M. McKenzie, le premier ministre, fait la même promesse en termes plus généraux, lorsqu'il dit au commencement du programme ministériel :

" Nous nous efforcerons, par une sage législation et une politique juste et impartiale, de faire disparaître ces jalousies sectionnelles et ces préjugés locaux, que nos prédécesseurs ont aggravés, et de consolider réellement l'union, sous laquelle les membres des diverses provinces se réuniront, non comme délégués de provinces distinctes, mais comme représentants du peuple canadien, fermes dans le maintien de leurs droits provinciaux, et animés du désir de favoriser les intérêts de leur pays."

On constate déjà l'effet de la politique impartiale et juste du nouveau gouvernement à l'égard de Manitoba. Les fanatiques et leurs instruments fournis par l'ex-gouvernement, ont baissé le ton. M. Lépine est admis à caution et les métis de Provencher se réunissent et s'organisent pour ré-élire M. Riel, sans avoir à craindre les persécutions et les menaces d'un Clarke ou d'un Bétournay.

Le *Métis*, organe des métis, se déclare favorable à la nouvelle administration, et nos compatriotes entendent le jour où la paix règnera encore dans le Nord-Ouest.

Nous le demandons à tous les hommes indépendants, aux véritables amis de leur pays, peut-on trouver des termes assez sévères, des expressions assez énergiques pour censurer la conduite de l'ancien gouvernement ?

Trop lâches ou trop indifférents aux intérêts du pays, pour remplir leurs promesses, ces hommes abandonnent à la merci de ses ennemis, une population qui ne demandait que ce qu'on lui avait promis. Aux polls, électeurs, stymatiser sans hésiter cette conduite odieuse, félicitez les traîtres à leurs compatriotes et à leurs co-religionnaires.

LES ECOLES du NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dans le bagage politique que l'inepte administration McDonald-Langevin a laissé à ses successeurs, la question des écoles au Nouveau-Brunswick, est sans contredit la plus grave. Sans référer aux dangers que la violation des droits des minorités peut produire pour le bon fonctionnement du régime fédéral, nous devons appeler l'attention sur la conduite de l'ancien gouvernement à l'égard de nos co-religionnaires.

Refusant de désavouer l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, le cabinet McDonald a perdu dans l'esprit d'un grand nombre de ses amis, la confiance dont on l'honorait auparavant dans la province de Québec. En 1872, M. Cartier était chassé de Montréal, et le District de Québec jusqu'alors conservateur, échappait au contrôle